



**PRÉFÈTE
DE LA MAYENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
Service aménagement et habitat**

Laval, le - 3 MARS 2026

Affaire suivie par : Fabienne Delhomme
Planification

Monsieur,

Par courrier déposé le 17 décembre 2025, vous sollicitez l'avis de l'État concernant l'étude préalable à la compensation collective agricole de l'impact d'un projet de création d'un parc agrivoltaïque situé à Le Horps au lieu-dit Le Bois Richard.

Cette étude, réalisée en application du décret du 31 août 2016 relatif à la compensation collective agricole, n'appelle pas d'observation particulière.

Un avis favorable est donc émis sur ce document.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la préfète et par délégation,
La directrice départementale adjointe des territoires

Gwladys BERNARD

**Monsieur Mathieu DEBONNET
Le Horps Bois Richard PV
55 Allée Pierre Ziller
Sophia Antipolis
06560 VALBONNE**